

J'ai fait état de la réaction de l'opposition officielle au projet de loi. Chacun sait que les députés de l'opposition ne remettent pas en cause le principe de ce projet de loi, mais comme il fallait bien qu'ils disent quelque chose, ils ont essayé de trouver des failles dans ce projet et ont laissé entendre que nous n'étions pas vraiment sincères, qu'il y aurait des exceptions, que sais-je encore.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il fallait bien que nous améliorions le projet de loi.

M. Regan: On peut dire effectivement que dans une certaine mesure, ils ont essayé d'apporter des améliorations, mais j'ai souligné que le ministre était disposé à se pencher sur les points qui pouvaient être améliorés et j'ai rappelé ce qui avait été fait à cet égard.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous voulez parler de la motion n° 3.

M. Regan: Mais c'est surtout pour le Nouveau parti démocratique que l'attitude de la population pose un problème.

M. Baker (Nepean-Carleton): En effet.

M. Regan: Les Canadiens sont d'accord pour reconnaître qu'il vaut mieux voir ses augmentations de salaire plafonnées à 6 p. 100 que de se retrouver au chômage. Ils acceptent volontiers le principe du partage.

M. Parker: C'est ce qu'ils disaient aussi dans les années 30.

M. Regan: Le député parle des années 30. C'est là le problème avec lui et bon nombre de ses collègues. Leur idéologie n'a pas évolué depuis. Ils continuent de ne jurer que par le manifeste de Regina et c'est pour cette raison qu'ils sont incapables de faire face à la situation actuelle.

C'est parce qu'il fait face à de profonds problèmes de structure, que le Nouveau parti démocratique est incapable de voir le bien-fondé du projet de loi.

M. Murphy: Pourriez-vous préciser?

M. Regan: Le Nouveau parti démocratique n'est jamais vu sous un meilleur jour que lorsqu'il défend la veuve, le pauvre, le chômeur ou le non-syndiqué. En tant qu'ancien ministre du Travail, je suis parfaitement au fait du problème des non-syndiqués, qui composent la vaste majorité des travailleurs, près des deux-tiers, pour être plus précis. Ce sont ces gens qui souffrent le plus de l'inflation. Ce sont les veuves, les chômeurs, les retraités et ceux qui sont autrement désavantagés qui souffrent le plus de l'inflation. Il n'y a absolument aucun doute là-dessus. En lisant le compte rendu des interventions faites par des néo-démocrates à diverses étapes de ce débat, et il y en a eu dix ou onze en tout, on a l'impression que l'inflation n'est pas un problème et que tout ce que nous avons à faire, c'est de maintenir allègrement un taux d'inflation de 6 à 7 p. 100 supérieur au taux américain sans que cela ne pose aucun problème aux Canadiens.

M. Miller: Et qui a formé le gouvernement pendant toutes ces années?

M. Regan: Juste ciel, monsieur l'Orateur, si les députés néo-démocrates se mettent à crier, c'est vraiment que nous avons mis le doigt sur la plaie.

Restrictions salariales du secteur public—Loi

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous avez frappé une corde sensible.

M. Regan: Je n'ai pas encore touché la plaie. Mais les députés du Nouveau parti démocratique ne sont jamais autant à leur avantage que lorsqu'ils prennent la défense des défavorisés, des chômeurs ou des pauvres. Or, ils traînent au pied un boulet structurel qui les empêche en l'occurrence de représenter adéquatement ceux qu'ils présentent comme leur clientèle. Savez-vous quel dilemme ils ont à trancher, monsieur l'Orateur? Ils ne l'ont pas fait dans le présent débat, mais il leur faut décider si leur principale clientèle sera constituée des pauvres, des gens qui sont les moins favorisés dans ce monde et qui ont davantage besoin de l'aide du gouvernement, comme nous le reconnaissons de ce côté-ci, ou si elle réside dans l'alliance structurelle qu'ils ont conclue avec une certaine partie du mouvement syndical au Canada. Ce boulet structurel les empêche même de représenter l'opinion des membres de ces syndicats, sans parler des travailleurs non syndiqués qui composent 66 p. 100 de la population active, car ils ne peuvent se permettre de déplaire à l'infime minorité des dirigeants syndicaux. Ces derniers font partie intégrante de leur organisation, c'est une partie très importante qui exerce un contrôle sur leur organisation. Comment alors pourraient-ils dire qu'ils croient dans le partage, que tous les Canadiens devraient partager et qu'il ne faudrait donc pas laisser aux travailleurs syndiqués qui ont la force d'arracher à l'économie plus qu'elle ne peut normalement leur donner à l'heure actuelle le pouvoir de le faire, mais les limiter eux aussi à des hausses de 6 et 5 p. 100?

Savez-vous ce que leur répondent les dirigeants syndicaux, monsieur l'Orateur? «Nous sommes les représentants des travailleurs. Si nous n'avons pas la possibilité de négocier des traitements plus élevés et si des restrictions sont imposées, ne serait-ce que pour une courte période, alors comment pourrions-nous justifier notre existence devant nos membres?» Voilà le problème auquel ils doivent faire face. Par conséquent, le NPD est bien embarrassé avec ce projet de loi.

M. Miller: Nous sommes les seuls à avoir voté en bloc contre ce projet de loi qui a désuni les conservateurs et les libéraux.

M. Regan: En effet, ces députés se sont emmurés dans un bloc. J'ajoute simplement qu'ils font la sourde oreille à ce que leur dit la population. Je ne dis pas que les néo-démocrates sont bornés, car certains d'entre eux sont extrêmement compétents. Mais ils ne comprennent pas que les Canadiens veulent tout simplement qu'on puisse leur assurer que personne ne triche et que tous, indifféremment, participeront au sacrifice.

M. Miller: Votre cote de popularité est de 28 p. 100 et continue à baisser.

M. Regan: La raison pour laquelle les députés du NPD n'y arrivent pas, c'est que la minorité, cette portion de la population qui assure une si grande part du financement du NPD, les syndicats—non pas tous les syndicats, mais une partie d'entre eux—les en empêchent.